

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 31 octobre 2013

DCM N° 13-10-31-15

Objet : Vente d'une maison sise 1 rue Charles-le-Payen.

La Ville de METZ est propriétaire d'une maison sise 1 rue Charles-le-Payen, cadastrée sous

ban du Sablon
section SC
parcelle n° 177
d'une contenance de 5 ares et 96 centiares (sol et maison)

abritant précédemment un logement de concierge ainsi que les bureaux du service de la propriété urbaine et de la fourrière automobile, alors installés dans cette voie.

Elle est l'un des derniers témoins de l'ancienne tradition brassicole messine et c'est en raison de son intérêt patrimonial qu'elle a été sauvegardée.

Toutefois, aucun projet de réaffectation n'a trouvé à se concrétiser et, aujourd'hui, la présence de ce bâtiment vacant et non entretenu dessert l'environnement qualitatif apporté au secteur par son urbanisation dont une première tranche est en cours de livraison ; il est donc proposé de le vendre.

Dans cette optique, un premier appel d'offres a été lancé, auquel il n'a pas été donné suite compte tenu du niveau insuffisant des offres. A l'issue d'un second appel d'offres, l'offre la plus élevée émane de la SARL "BLUE", pour un montant de 126 000 euros.

Compte tenu de l'ampleur du chantier de rénovation et des contraintes qu'il faudra respecter, il est proposé de retenir cette offre, malgré sa différence par rapport à l'estimation de France Domaine.

Ce dossier a été examiné par la Commission de cession du patrimoine qui a émis un avis favorable à cette proposition en sa séance du 23 septembre 2013.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation de France Domaine, d'un montant de 268.000 € ;

VU la proposition d'achat faite par la SàRL "BLUE", dont le siège est sis 36 avenue de Thionville à WOIPPY ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE CEDER, en l'état, à la SàRL "BLUE", dont le siège est sis 36 avenue de Thionville à WOIPPY, la maison sise 1 rue Charles-le-Payen à METZ et cadastrée sous

ban du Sablon
section SC
parcelle n° 177
d'une contenance de 5 ares 96 centiares (sol et maison) ;

DE REALISER cette opération moyennant le prix 126 000 euros payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique ;

DE LAISSER à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

D'ENCAISSEZ la recette sur le budget en cours ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tout document y afférent.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Premier Adjoint au Maire,



Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Gestion Domaniale et Courrier
Commissions : Commission de Cession du Patrimoine
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations